

Qu'est-ce qu'un PRODUIT BIO ?



BIO?



Des produits bio sont vendus dans tout type de magasins. Il existe des magasins bio, mais tous ne vendent pas 100% de produits bio. Il est donc essentiel de bien les reconnaître.

L'appellation « bio », « biologique », « organic » est protégée sur tout le territoire européen par un règlement. Il ne concerne que les produits alimentaires. Ceux qui arrivent de l'étranger suivent une réglementation équivalente, ils sont contrôlés dans le pays d'origine et à l'arrivée sur notre territoire.

Les acteurs bio sont contrôlés plusieurs fois par an. Ce sont des organismes indépendants qui s'en chargent.

Pour trouver tous les lieux où acheter des produits bio :
www.biodewallonie.be



Produits alimentaires emballés

Tous les produits préemballés issus de l'agriculture biologique vendus en Europe sont identifiables grâce au logo européen. Celui-ci est obligatoire. Il existe aussi des labels complémentaires issus d'initiatives privées ou publiques. En Belgique on peut retrouver notamment le label privé Biogarantie® ou encore celui de Nature & Progrès.

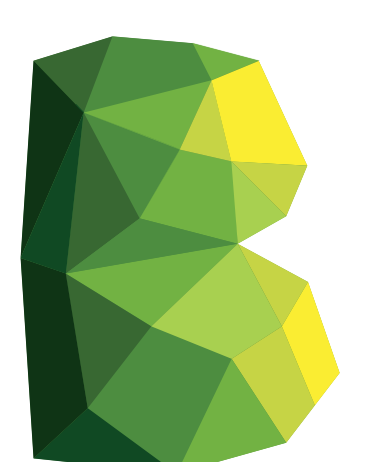
Produits vendus en vrac

Tous les magasins qui vendent des produits bio en vrac (y compris les grandes surfaces) sont contrôlés.

Produits d'entretiens et cosmétiques

La réglementation sur l'appellation « bio » n'est pas applicable sur ces produits. Il faut donc vous référer aux labels cosmétiques. Pour cela, visitez le site : www.infolabel.be.

Plus d'informations: WWW.BIOWALLONIE.BE



BIOWALLONIE